Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Bijoux défunt succession

---
Par sony55

Bonjour,
Lors du décès de mon père, celui -ci portait une chevalière en or, que mon frère a récupérer et l'a donné à son fils(à la demande de celui_ci) sans me demander!
Je lui ai demandé la restitution et qu'elle faisait parti de la succession,et qu'il fallait trouver un arrangement entre nous.
Cette chevalière j'y tiens,car elle a une valeur sentimentale pour moi, d'autant plus que je me suis occupé de mon père pendant 17 ans (j 'étais son aide soignante) et suis prête à la racheter,mais il fait la sourde oreille.
J'ai fait une main courante à la gendarmerie, mais là ,j'en ai ras le bol car mon frère ne me répond plus.
Est-ce un recel successoral collectif et que puis-je faire?
car je suis prête à déposer une plainte.
merci.